



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N°60

Janvier-Février 2019

Actualité

Annulation de l'augmentation de la CSG .

Qui pourrait en profiter ?

Élections Fonction Publique 2

Vie interne

Congrès National des 18 et 19 décembre. 3-4-5

Action

Motion revendicative
Pouvoir d'achat 6

Santé

Concertation grand âge-autonomie
100% santé 7

Tribune libre 8

Sommaire

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

NOUVELLE ANNÉE !

NOUVELLE MANDATURE !

Notre congrès s'est déroulé les 18 et 19 décembre à Paris dans un contexte politique et social particulièrement tendu. 120 délégués, membres du Bureau National, ainsi que les représentants de nos départements et de nos régions, de métropole et d'outre-mer, ont ainsi adopté la résolution générale, notre feuille de route pour les quatre années à venir. Les retraités, membres du 1^{er} collège des CDCA étaient invités. Je tiens à remercier tous les participants qui ont permis que ce congrès soit de très bonne tenue tout en restant un moment convivial.

L'heure est maintenant à la préparation du congrès de l'UNSA prévu début avril 2019. Les retraités y ont toute leur place ; il est même préconisé qu'ils s'investissent au niveau des UD et des UR, mais aussi au niveau national, pour apporter leurs opinions et leurs positions sur les résolutions qui les concernent.

Le contexte politique a conduit les retraités congressistes à formuler un texte de positionnement sur les sujets cruciaux actuels. Ainsi, une motion, reprise en page 6, a été adoptée à l'unanimité et sera largement diffusée.

A l'issue du congrès, le Secrétariat National a été reconduit pour quatre années. Au nom de ce Secrétariat, je vous souhaite, à vous et à vos proches, une très bonne année 2019, combative mais aussi paisible.

Dossier

Congrès National

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 61 ou 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : Unsa-retraites@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

ISSN N° 2610-0606

Jean-Marc Schaeffer



Annulation de la majoration de CSG : Qui est vraiment concerné ?

Dans son intervention du 10 décembre, le Président de la République a annoncé la suppression de la majoration de CSG de 1.7 point pour les retraités percevant une pension inférieure à 2 000 €. Au-delà de l'effet d'annonce, qui, avec d'autres mesures avait surtout pour but de désamorcer la révolte des gilets jaunes, il est utile de savoir qui sera vraiment bénéficiaire de cette mesure corrective.

Après quelques flottements dans la communication ministérielle, voici ce à quoi il faudrait s'attendre :

Le Revenu Fiscal de Référence détermine tous les calculs liés à la CSG. Emmanuel Macron ayant mentionné un plafond de 2.000 euros, on pouvait supposer que la majoration de CSG serait supprimée pour tous les retraités dont le RFR est inférieur à 24 000 euros.

Ce n'est pas le cas... En tenant compte des 10% d'abattement fiscal automatique, le plafond pour bénéficier de la mesure se situe à **22.680 euros de revenu fiscal de référence, soit un revenu mensuel de 1.890 euros. Cela pour une personne seule.**

Pour un couple, le plafond se situe à **34.636 de revenu fiscal de référence annuel.** Cela signifie que, pour bénéficier de l'exonération à venir de l'augmentation de la CSG, il faut que le montant des deux pensions mensuelles du couple **ne dépasse pas, toujours en RFR, 2.850 euros par mois soit un revenu individuel moyen de 1.444 euros.**

Pour un couple âgé de plus de 65 ans, la situation devrait être un peu plus favorable, puisqu'on bénéficierait de l'exonération avec un revenu fiscal de référence de 3129 euros par mois, soit un revenu moyen individuel de 1584 euros.

Quatre niveaux de CSG :

On va donc se retrouver avec quatre niveaux de CSG chez les retraités :

- L'exonération,
- Le taux réduit à 3.8 %,
- Un taux intermédiaire à 6.6% correspondant au taux plein d'avant janvier 2018,
- Un taux majoré à 8.1% qui continuera de s'appliquer à 30 % des retraités.

Une progressivité louable, certes, mais qui n'épargne pas de redoutables effets de seuil, générateurs d'injustice.

Le réajustement de la CSG, pour les retraités qui en bénéficieront, ne devrait survenir au plus tard le 1^{er} juillet prochain. Les caisses de retraites « se sont engagées pour être en capacité de rembourser les retraités du trop-prélevé autour de début mai ».

Jusqu'à ce jour et depuis janvier 2018, le taux majoré s'appliquait à 60% des retraités. Il y a donc un progrès, mais qu'il faut estimer à sa juste mesure.

Une amélioration, mais d'ampleur limitée !

Retenons que pour un foyer fiscal de retraité composé d'une seule personne, au-delà de 2250 euros de revenu fiscal de référence mensuel, on coche toutes les cases :
Maintien de la CSG à 8.1%.

Maintien de la taxe d'habitation.

Pour le Président de la République, il faut supposer qu'au-delà de 27000 euros de revenu annuelle, on entre dans le club des privilégiés !

Et en même temps, on maintient le taux unique d'imposition des dividendes, la suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, et par le jeu de sa conversion en abaissement de charges on paie deux fois le CICE aux entreprises sur l'exercice 2019. Malgré les gilets jaunes, c'est sûr... le cap est conservé !

DERNIERE MINUTE

Saisi par plus de 60 députés, le Conseil Constitutionnel a censuré la loi de finances de la sécurité sociale 2019 sur les termes suivants : - les mots "et 2020" figurant à l'article 68 de la loi déferée, qui prévoit une revalorisation annuelle de certaines prestations sociales selon un taux inférieur à celui de l'inflation.

La loi de finances, annuelle, ne peut prévoir de mesures qui excèdent l'année à venir. Il est donc urgent d'agir pour obtenir l'indexation de nos pensions sur les prix pour 2020, sans négliger le rattrapage pour 2019.

Elections professionnelles dans la Fonction Publique

Le scrutin du 6 décembre dernier a permis à l'UNSA de conforter sa représentativité dans la fonction publique et ses trois versants.

Elle est l'une des quatre organisations syndicales représentatives dans les trois versants (État, Territoriale, Hospitalière) et la seule organisation à progresser dans chacun d'eux.

L'UNSA franchit la barre des 11% de représentativité cumulée dans la Fonction Publique (11,2%).

Une UNSA plus forte chez les actifs, c'est plus de poids pour faire admettre la représentativité de l'UNSA Retraités.



Un congrès national assidu et constructif.

Les 18 et 19 décembre 2018, l'UNSA Retraités a tenu son congrès national dans le 18^{ème} arrondissement de Paris.

Il a réuni 117 personnes : les délégués retraités des départements et régions dont certains d'Outre-mer, les membres du bureau national ainsi que des retraités représentant l'UNSA au sein des Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

Focus sur les temps forts.

Rapport d'activité national.

Jean-Marc Schaeffer, secrétaire général a retracé l'activité de l'UNSA Retraités depuis le congrès de février 2015 : interventions de nos représentants dans le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) et les CDCA ainsi qu'au niveau européen dans le cadre de la Fédération Européenne des Retraités et Personnes Âgées (FERPA), création en fin décembre 2016 du Syndicat National UNSA des Retraités Isolés (SNURI).



Il a également rappelé l'accumulation des mesures défavorables à notre pouvoir d'achat (diverses mesures fiscales, gel des pensions à trois reprises, hausse de la CSG, désindexation applicable depuis le 1^{er} janvier 2019) et les actions conduites par l'UNSA Retraités pendant cette période. Jean-Marc Schaeffer a terminé son rapport en sollicitant la réflexion des congressistes sur trois points : les relations entre les différentes organisations de retraités, la place des retraités dans l'UNSA, la situation actuelle préoccupante et la montée de l'injustice sociale.



Intervention du secrétaire général de l'UNSA.

Luc Bérille a d'abord souligné les bons résultats de l'UNSA dans les récentes élections : SNCF, RATP, représentativité acquise dans toute la Fonction Publique (Etat, Hospitalière, Territoriale). Puis ses propos ont porté sur la mobilisation des gilets jaunes, son caractère spontané et inédit (mouvement numérique), son positionnement hors et en opposition aux cadres habituels. Cette mobilisation est une réplique du « déagisme » qui s'était exprimé lors de l'élection présidentielle de 2017. Elle marque aussi la crise du syndicalisme français.

Luc Bérille est revenu sur le soutien populaire en faveur des gilets jaunes, qui traduit un fort mécontentement face à la politique antisociale du président de la République et du gouvernement. L'UNSA a pris acte des mesures décidées (entre 10 à 12 milliards) mais elle considère que certaines d'entre elles sont à double tranchant (la désocialisation des heures supplémentaires par exemple puisque cette mesure privera de recettes les organismes sociaux), que d'autres doivent dans le temps accompagner la transition écologique. Pour terminer, Luc Bérille a fait part de ses interrogations concernant le déroulement du futur grand débat public et de la gravité de la période actuelle compte tenu des enjeux sociaux, économiques et démocratiques qui se posent au pays.



Discussion et adoption de la résolution générale.*

La résolution générale, c'est la feuille de route pour les quatre années à venir. Le projet initial de texte a largement motivé l'ensemble des adhérents dans les structures départementales, puisque après les congrès départementaux et régionaux en octobre et novembre, plus de 400 amendements sont venus enrichir le texte. Après étude par la commission des résolutions ce sont encore 145 propositions d'amendements qui ont été étudiés en congrès. A l'issue des débats, le texte en partie modifié a été adopté par les délégués. La version finale est construite autour de six grands axes :

- Retraité.e, un.e citoyen.ne à part entière ?
- Défendre et améliorer le pouvoir d'achat des retraité.es
- La santé,
- La perte d'autonomie,
- Cadre de vie et environnement,
- Développer l'UNSA Retraités.

**L'intégralité de la résolution sera communiquée très prochainement.*

Quelques revendications

Pouvoir d'achat

L'UNSA Retraités revendique la compensation intégrale de la majoration de la CSG, et la revalorisation annuelle de toutes les pensions, avec un effort particulier pour les plus basses pensions.

Elle exige que cette revalorisation soit calculée en fonction de l'évolution du salaire mensuel de base des actifs et en aucun cas inférieure à l'évolution de l'indice des prix.



Vote d'une adresse au gouvernement.

En conclusion des travaux, Jean-Marc Schaeffer a rappelé l'attention de l'équipe nationale pour répondre au mieux aux aspirations et attentes des militants de terrain. Il a invité les délégués à s'investir lors des prochains congrès des Unions départementales (UD) et régionales (UR) pour porter la voix des retraités dans la perspective du congrès national UNSA en avril à Rennes. Enfin il a proposé une adresse au gouvernement qui, après quelques améliorations, a été adoptée par le congrès (voir motion page 6).

Fin de vie

La loi doit progresser afin que toute personne en phase avancée ou terminale puisse, conformément à ses souhaits exprimés dans les directives anticipées, bénéficier d'une assistance médicalisée active à mourir.

Citoyen à part entière

Comme les actifs, les retraités sont des consommateurs, des contribuables et un moteur de l'économie nationale.

L'UNSA Retraités revendique la mise en place d'une instance nationale de concertation entre les organisations syndicales de retraités et les pouvoirs publics.

Santé

L'UNSA Retraités revendique la généralisation du tiers payant à l'ensemble des professionnels de santé.

L'UNSA Retraités revendique un dispositif de compensation contribuant au financement de la complémentaire santé des retraités.

L'UNSA Retraités dénonce :

- **L'intrusion croissante du secteur marchand dans le champ des « complémentaires santé »**
- **Le transfert progressif de la prise en charge des dépenses de santé de l'Assurance Maladie vers ces mêmes « complémentaires santé ».**

Motion



Paris, le 19 décembre 2018

L'UNSA Retraités réunie en congrès les 18 et 19 décembre 2018 réaffirme que la revalorisation des pensions de retraites doit être calculée en fonction de l'évolution du salaire des actifs et en aucun cas être inférieure à l'évolution du coût de la vie.

Les délégués, venus de tous les départements et régions de France (métropole et Outre-mer), ont pris acte des annonces du Président de la République concernant la CSG. Toutefois l'UNSA Retraités considère que ces annonces ne répondent pas à ses revendications. L'UNSA Retraités poursuivra son action pour que cette majoration de la CSG, injuste et discriminatoire, soit totalement compensée.

L'UNSA Retraités demande une vaste réforme fiscale nationale, incluant un volet de lutte contre la fraude fiscale et une harmonisation de la fiscalité à l'échelle européenne, pour une société juste et équitable.

Les délégués réaffirment leur attachement au système de protection sociale français reposant sur la solidarité entre tous les citoyens. L'UNSA Retraités se prononce pour la création d'un droit universel de compensation pour l'autonomie et pour la création d'un cinquième risque de protection sociale.

L'UNSA Retraités considère que le dialogue, avec les organisations syndicales, et d'autres corps intermédiaires, est indispensable pour permettre un fonctionnement satisfaisant de la démocratie sociale dans une société respectueuse de l'environnement, et éviter la montée des inégalités, sources de violences. Dans cette perspective, l'UNSA Retraités revendique la mise en place d'une instance nationale de concertation entre les organisations syndicales qui représentent les retraités et les pouvoirs publics.

Cette motion, adoptée à l'unanimité par le Congrès National de l'UNSA Retraités a été adressée au Président de la République, au Premier Ministre, et à la ministre de la santé et des solidarités.

Pouvoir d'achat, encore et toujours !

Le refus du gouvernement de revenir sur la désindexation des pensions sur le coût de la vie va toucher deux catégories de retraités.

Les plus modestes, à l'exception des bénéficiaires de l'ASPA, ne disposeront que de 0.3% de majoration sur 2 ans, alors que l'Indice des prix à la consommation avoisinait 1.9% d'augmentation sur 1 an en novembre 2019. Pour un retraité percevant 900 euros de pension, la perte de pouvoir d'achat sera de près de 15 euros par mois, soit 180 € pour l'année.

Les retraités percevant plus de 2200 € cochent toutes les cases de la régression du pouvoir d'achat : maintien de la CSG à 8.3%, maintien de la taxe d'habitation perte de pouvoir d'achat. Avec 2200 euros de pension un retraité subira une perte de 35 euros par mois soit 420 euros de moins pour l'année, avec 480 euros perdus pour cause de CSG sur l'année, c'est un manque à gagner de 900 euros pour l'année, soit une baisse de revenu de 3.4% sur l'année !

Plus que jamais refusons de subir une pseudo majoration de nos pensions qui ne suit pas, loin de là, le coût de la vie. Sans gilet, mais avec détermination, revendiquons le maintien du principe d'une revalorisation en aucun cas inférieure à l'évolution de l'indice des prix.

Annoncée par le Président de la République, mise en place par la Ministre des Solidarités et de la Santé, la Consultation « Grand Age – Autonomie » doit permettre l'élaboration d'un projet de loi qui sera discuté au Parlement, au cours de l'année 2019.

Le Gouvernement a missionné Dominique Libault afin d'élaborer la synthèse de la consultation, et de faire des propositions concrètes à la Ministre de la Santé, qui est en charge du projet de loi.

Début décembre, les résultats de la consultation citoyenne en ligne ont été publiés. Ils sont accessibles sur le site <https://grande-consultation-ainés.make.org/>

Cette concertation était-elle nécessaire ?

On peut en douter ! En effet, le Gouvernement dispose d'un nombre de rapports impressionnant sur cette question. En deux ans, six rapports ont été remis au Gouvernement : deux rapports du Conseil de l'Age, le rapport des députés Monique Iborra et Caroline Fiat, le rapport du sénateur Bernard Bonno, le rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental, le rapport du médiateur Pierre Ricordeau.

Tout a été dit et écrit sur cette question.

Mais la communication gouvernementale imposait cet exercice, qui, ne l'oublions pas, a déjà eu lieu en 2011 par Mme Bachelot, et en 2014 par Mme Delaunay.

Il nous faut malgré tout participer activement à cette consultation, afin de réaffirmer avec force nos positions.

Notre congrès de l'UNSA Retraités a précisé nos revendications en matière de prise en charge de la perte d'autonomie. C'est bien évidemment sur la base de notre résolution générale, que nous participons à cette consultation.

Le Conseil de l'Age a adopté mi-décembre un avis et trois notes sur « la contribution du Conseil de l'Age à la concertation Grand Age et Autonomie ». Tous ces documents sont en ligne sur le site du HCFEA. Une réunion du Conseil de l'Age doit se tenir en janvier, en présence de Dominique Libault. Ce dernier présentera ses premières conclusions, qui seront débattues.

Si sur les améliorations qualitatives, les propositions de la mission Libault rejoindront très certainement nos préoccupations, sur le financement, nous attendons des propositions ambitieuses.

L'UNSA est très attachée à notre système de protection sociale, qui repose sur le principe de solidarité entre tous les citoyens. C'est pourquoi nous souhaitons un renforcement important des aides publiques, qui nécessite la mobilisation de ressources nouvelles.

DERNIERE MINUTE : 100 % SANTÉ

Depuis fin octobre, des informations laissent présager une hausse des cotisations des complémentaires santé.

La réforme du RAC 0 (reste à charge zéro) ou 100 % santé pour les trois secteurs, dentaire, optique et auditif, a été longuement négociée par les acteurs concernés, professionnels, Assurance Maladie et complémentaires santé.

La Ministre de la Santé a installé le 18 décembre le comité de suivi de la réforme. Le même jour, les représentants des complémentaires santé étaient reçus par Emmanuel Macron, qui a appelé ces complémentaires santé à « prendre leur part à l'effort national » et à définir des mesures concrètes.

Le 21 décembre, les mutuelles et les assurances répondaient au Président de la République. « La Mutualité Française demande l'accélération de la réforme. Elle pointe le poids des taxes pesant sur les contrats santé... et regrette que la santé soit la grande oubliée du débat national lancé par le Gouvernement ». De leur côté, les assurances se sont engagées à ne pas procéder à une augmentation de tarif, liée à la réforme, pour 2019.

Très clairement, le bras de fer entre les complémentaires santé et le Gouvernement n'est pas terminé.

Confronté à la crise actuelle, l'exécutif prétend apporter une réponse à la revendication d'une hausse du pouvoir d'achat en agissant sur un seul levier : « il faut que le travail paye ». Et pour cela, il propose une seule méthode : « réduire les cotisations sociales et les impôts ». En agissant ainsi, le Chef de l'Etat et le Premier Ministre affirment vouloir garder le cap en accélérant même le rythme des réformes. Mais de quel cap s'agit-il ?

En apparence, c'est le cap du travail solidaire...

Réduire les impôts des plus riches pour qu'ils investissent dans les entreprises qui pourront ainsi créer des emplois, ce qui générera des cotisations sociales permettant de financer santé, retraites et chômage. C'est le modèle de l'ancien monde, celui d'une économie locale et industrialisée, où seul le travail est source de richesse.

D'où cet hymne au travail qui est décliné fièrement par les marcheurs et leur général en chef, qui ne cessent de répéter en boucle qu'il faut « que le travail paye"...

Sans aucune considération pour les agents du service public, les retraités, les chômeurs et les inactifs, tous ces parasites qui coûtent un pognon de dingue et menacent notre rang de 6^{ème} puissance mondiale... Enfin pas trop quand même car depuis un an il y a eu 259 000 millionnaires de plus dans notre pays, portant leur nombre à 2 157 000... tous des premiers de cordée !

En réalité, c'est le cap de l'individualisme...

Car les principales mesures qui sont prises ont pour dénominateur commun la réduction des cotisations sociales et des impôts : heures supplémentaires et prime d'activité. Ces mesures paraissent massivement approuvées car elles ont pour effet immédiat d'augmenter le pouvoir d'achat depuis trop longtemps en berne des salariés. Mais leurs effets négatifs tournent

délibérément le dos au principe de solidarité qui fonde notre pacte social : fonde notre pacte social :

- Il sera évidemment plus rentable pour un chef d'entreprise de recourir aux heures supplémentaires que d'embaucher de nouveaux salariés, donnant ainsi de fait la priorité à ceux qui ont un emploi sur ceux qui n'en ont pas. Cette mesure était estimée en 2013 à 100 000 emplois perdus.

- La partie du salaire qui échappera ainsi aux cotisations sociales réduira de fait les ressources destinées à financer la protection sociale (de l'ordre de 4 milliards pour les seules heures sup) et surtout réduira plus tard le niveau des pensions car ces sommes ne seront évidemment pas prises en compte pour la retraite.

Face à la démagogie de tous ceux qui veulent moins d'impôts et plus de salaire... il est urgent de s'interroger sur cette tentation libérale de déconnecter salaire et financement de la protection sociale dans le même temps où l'on réduit la taxation des revenus du capital (flat tax) dans une économie devenue mondiale et financiarisée.

Le seul cap que nous devons attendre du Président de la République, c'est celui d'une plus grande justice sociale à travers une fiscalité progressive pour tous et suffisamment redistributive pour compenser les inévitables excès de l'économie libérale. Ces excès qui se traduisent par les revenus indécents des grands patrons et des stars du sport ou du showbiz, par la taxation réduite des profits boursiers des spéculateurs, et bien sûr par les différentes formes de fraude fiscale.

Daniel Gauchon

Secteur Retraites SIEN UNSA

Membre du Bureau National de l'UNSA Retraités